



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Le Secteur du développement économique de l'Assemblée des Premières Nations (APN) préconise des politiques et des programmes économiques qui respectent l'autodétermination des Premières Nations, tant dans l'économie de marché que dans l'économie traditionnelle des Premières Nations. Le Secteur plaide en faveur de la reprise économique, de la prospérité, de l'inclusion et de la durabilité. À cette fin, les efforts de défense des intérêts déployés actuellement par le Secteur portent sur le commerce et l'approvisionnement, l'agriculture, les ressources naturelles, la connectivité, le cannabis et les jeux de hasard.

Agriculture : Le Secteur appuie l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie agricole pour les Premières Nations, laquelle articule le besoin d'une participation et de débouchés accrus dans le secteur agricole et agroalimentaire, et porte attention aux activités à court et à long terme.

Cannabis : La *Loi sur le cannabis* a légalisé et créé un cadre réglementant la vente, la distribution et la fiscalité du cannabis à des fins récréatives au Canada. Conformément aux directives des Premières Nations en assemblée et du Comité des Chefs sur le cannabis, l'APN plaide en faveur de la reconnaissance de la compétence des Premières Nations.

Ressources naturelles : L'APN offre aux Premières Nations un espace pour qu'elles puissent exercer leur autodétermination sur les ressources naturelles de leurs territoires et décider si et comment ces ressources doivent être exploitées. Il s'agit notamment d'assurer un partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources. Les travaux comprennent en particulier l'initiative *2 milliards d'arbres* ainsi que le développement de l'énergie propre. De manière générale, l'APN veille à ce que les politiques et les programmes gouvernementaux soient suffisamment accessibles, souples et adaptés aux besoins des Premières Nations.

Approvisionnement : Les Premières Nations en assemblée ont reconnu l'importance de la participation aux marchés publics dans le cadre de la **Résolution 38/2019**, *Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations*. Les marchés publics autochtones ciblés dans le cadre de la Stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones représentent moins de 1 % des marchés publics fédéraux. L'amélioration de l'accès des Premières Nations aux marchés publics est essentielle.



Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Agriculture : L'achèvement de l'analyse de 2020 des lacunes des programmes et services agricoles fédéraux et provinciaux destinés aux producteurs des Premières Nations sur les terres de réserve a permis d'obtenir des renseignements de base pour l'élaboration d'un cadre stratégique agricole et agroalimentaire des Premières Nations et de cerner les obstacles au sein de l'ensemble du partenariat agricole pour les Premières Nations. En 2020-2021, le Secteur du développement économique a achevé un projet de cadre stratégique agricole et agroalimentaire des Premières Nations et a rédigé un rapport juridique qui explique comment une stratégie agricole des Premières Nations peut reposer sur les droits inhérents et issus de traités ainsi que sur le droit international.

Cannabis : Le gouvernement fédéral prépare actuellement un examen triennal du cadre fédéral sur le cannabis. Une fois l'examen commencé, le ministre aura 18 mois pour présenter ses conclusions et ses recommandations au Parlement. L'APN s'attend à ce que les séances de mobilisation avec le gouvernement commence au cours de la prochaine année, comme l'indique le budget de 2022. Ce budget propose également le lancement d'une nouvelle table stratégique sur le cannabis pour encourager le dialogue continu avec les entreprises et les intervenants du secteur. Cette table sera dirigée par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISED), et l'APN plaidera pour une participation pleine et concrète des Premières Nations.

Les programmes de Ressources naturelles Canada (RNCan) sont élaborés conformément au Plan climatique renforcé du Canada, *Un environnement sain et une économie saine*. Parmi les faits récents, citons l'annonce de l'élaboration d'une stratégie canadienne sur les minéraux critiques en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le Canada prévoit d'accélérer considérablement l'exploitation des minéraux critiques, tant pour l'utilisation au Canada que pour l'exportation. Dans le même ordre d'idées, la création de tables régionales sur l'énergie et les ressources, composées de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des Premières Nations, a été annoncée récemment. Pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, RNCan fait également participer les secteurs de l'industrie à l'élaboration d'un Cadre national de partage des avantages.

Foresterie : L'initiative *2 milliards d'arbres* de RNCan prévoit 500 millions de dollars jusqu'en 2031 pour un volet de financement autochtone. L'APN est en train de déterminer l'enveloppe de



financement des Premières Nations et la façon d'appuyer le renforcement des capacités des gouvernements, des collectivités, des organisations et des entreprises des Premières Nations.

Commerce : Jusqu'en 2021-2022, l'APN se concentrera sur la mise en œuvre de l'Accord de coopération économique et commerciale entre les peuples autochtones, un accord de coopération économique élaboré conjointement par les peuples autochtones et des représentants du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Taipei chinois.

Approvisionnement : L'APN continue de plaider en faveur d'une augmentation des débouchés et des avantages en matière d'approvisionnement et de surveiller le mandat du Canada visant à garantir que cinq pour cent de tous les contrats fédéraux sont accordés à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones. Les priorités comprennent en particulier l'examen de la définition d'une entreprise autochtone et les mérites de l'établissement d'une organisation nationale collaborative d'approvisionnement pour favoriser l'accès des Premières Nations aux occasions d'approvisionnement à l'échelle locale, régionale et nationale.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

L'APN poursuivra sa collaboration avec le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) et le Comité des Chefs sur le cannabis afin de renforcer la participation économique des Premières Nations. Il s'agira notamment de poursuivre le dialogue avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Services aux Autochtones Canada, Ressources naturelles Canada, Innovation, Sciences et Développement économique ainsi qu'Affaires mondiales Canada, afin de garantir des approches intégrées et transformatrices en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et de programmes de développement économique.

Cannabis : L'APN élabore actuellement une stratégie de mobilisation uniforme pour l'examen triennal de l'incidence de la *Loi sur le cannabis* sur les Premières Nations. Cette stratégie respectera les différentes applications de la loi dans les régions, en vue d'accroître au maximum les possibilités d'exercer notre compétence sur le cannabis ainsi que de bénéficier des avantages de la loi.

Approvisionnement : Afin d'aider le Canada à atteindre l'objectif de 5 % d'approvisionnement autochtone, l'APN préconisera l'accès des Premières Nations aux soutiens et aux capacités en matière d'approvisionnement, aux débouchés commerciaux, aux données de qualité et aux modifications de l'environnement contractuel. Elle recevra des conseils sur la possibilité de créer une entité en matière d'approvisionnement dirigée par des Autochtones ainsi que des conseils



sur la définition d'une entreprise des Premières Nations aux fins de l'objectif d'approvisionnement de 5 %.

Connectivité : l'APN continuera de plaider en faveur d'un financement propre à la connectivité et de l'établissement de critères permettant de donner aux entreprises des Premières Nations accès aux initiatives de connectivité et aux séances de formation, en vue de combler le fossé numérique. L'APN s'appuiera sur les analyses et les rapports antérieurs afin d'élaborer une stratégie de connectivité des Premières Nations.

Enfin, l'APN appuiera la pleine participation des Premières Nations à la mise en œuvre *d'Un environnement sain et une économie saine*, en veillant à ce que les considérations relatives à l'environnement, à l'économie et aux droits soient dûment prises en compte dans ses cadres. L'APN préconisera également un accès équitable aux avantages et aux programmes de l'initiative *2 milliards d'arbres*, et veillera à ce que les organisations représentant les Premières Nations aient le contrôle des critères et des processus de sélection.